

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Jacqueline Galant, Ministre de la Simplification
administrative, concernant
Le cadastre des bâtiments régionaux

L'Etat fédéral ne savait pas avec exactitude combien de bâtiments il possédait car aucun cadastre n'avait jamais été réalisé. C'est désormais chose faite.

Madame la Ministre, qu'en est-il en Région wallonne? Un cadastre des bâtiments existe-t-il avec les biens en nue-propiété et en location? Qu'en est-il du taux d'occupation? Dans l'hypothèse où un tel cadastre n'existerait pas, ne serait-il pas pertinent d'en créer un?

Article presse « Le Soir » - 01/10/2025

Réponse de la Ministre Galant:

[Décembre 2025]

Je confirme qu'un cadastre des bâtiments régionaux publics wallons (SPW et UAP) est en cours de réalisation au sein de la Cellule ImmoTEP (Secrétariat général – SPW Support - Département de la Gestion immobilière - Direction du Support à la Gestion immobilière). Ce travail essentiel et laborieux, réalisé par mon administration, constitue la source authentique des biens immobiliers publics wallons (SPW et UAP).

Toutes les parcelles cadastrales (46.864 parcelles) y sont répertoriées. Les biens immobiliers (site, bâtiment, terrain, voirie, ...) sont en cours d'encodage et reliés aux parcelles cadastrales sur lesquelles ils s'implantent. Il y a actuellement 9.857 biens encodés. Il reste 26.091 parcelles à relier à un bien et les biens qui y correspondent à encoder. La majorité concerne les UAP ou des espaces non bâtis (forêt, terrain, et cetera).

Pour les bâtiments administratifs dont j'ai la charge, je confirme que ce cadastre recense les biens détenus en propriété et les biens occupés en location. Les situations des biens en nue-propriété ou faisant l'objet d'une emphytéose sont par exemple également identifiés et prises en compte lorsqu'elles existent.

S'agissant du taux d'occupation des bâtiments administratifs, l'un des objectifs poursuivis dans le cadre de la stratégie immobilière mise en place depuis 2021 par le Département de la Gestion immobilière a été de réduire la vacance des surfaces de bureaux administratifs. Il y a 10 ans, 8 % des surfaces totales du parc administratif géré par le Département de la Gestion immobilière étaient inoccupés et non mis en vente (plus de 26.000 m²). Depuis lors, ces surfaces ont été réaffectées ou vendues.

Anticiper la reconversion des bâtiments quittés (réaffectation à d'autres occupants, résiliation des locations ventes ou mise à disposition d'autres opérateurs publics de propriétés) afin de limiter le nombre d'immeubles inoccupés est aujourd'hui un processus clé, essentiel à nos yeux dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie immobilière.